

COMMUNE D'HENIN-BEAUMONT

- :- :-

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

- :- :-

TARIFS DE LA SAISON 2020/2021

- :- :-

DROITS D'INSCRIPTIONS	
<u>CURSUS EVEIL</u>	
- élèves habitant la commune d'Hénin-Beaumont	20,00 €
- élèves habitant les autres communes	20,00 €
<u>CURSUS ENFANT et ADULTES</u>	
- élèves habitant la commune d'Hénin-Beaumont	20,00 €
- élèves habitant les autres communes	40,00 €
Demandeurs d'emploi, personnes non imposables et leurs enfants jusqu'à l'âge de 15 ans inclus, personne en situation de handicap, demeurant sur le territoire communal	Gratuité, sur présentation d'un justificatif en cours de validité
DROITS DE SCOLARITE	
<u>CURSUS EVEIL</u>	
- élèves habitant la commune d'Hénin-Beaumont	Gratuité
- élèves habitant les autres communes	20,00 €
<u>CURSUS ENFANT et ADULTES</u>	
- élèves habitant la commune d'Hénin-Beaumont	30,00 €
- élèves habitant les autres communes	60,00 €
à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille, tarif dégressif de 50% (Hénois et autres communes)	
<u>Elèves exemptés de formation musicale :</u>	
- habitant à Hénin-Beaumont	15,00 €
- habitant une autre commune	30,00 €
<u>Elèves ne faisant pas de pratique instrumentale :</u>	
- habitant à Hénin-Beaumont	15,00 €
- habitant une autre commune	30,00 €
<u>Elèves inscrits uniquement en pratique collective</u> (Hénois et autres communes)	Gratuité

DROITS DE LOCATION D'INSTRUMENTS	
<u>CURSUS découverte et initiation instrumentale</u> - élèves habitant Hénin-Beaumont et les autres communes	Gratuité
<u>A partir de l'entrée dans le 1^{er} cycle instrumental</u> - élèves habitant la commune d'Hénin-Beaumont - élèves habitant une autre Commune	30,00 € 60,00 €
CAS PARTICULIERS	
<ul style="list-style-type: none">• Le tarif Héninois s'applique pour les enfants des agents ou les agents travaillant sur le territoire communal• Le tarif Héninois s'applique pour les enfants des enseignants et les enseignants des écoles, collèges et lycées du territoire communal	

Vu pour être annexé à la décision du Maire
n° 2020-230 du 20 novembre 2020